

BIAP Recommandation TC 27 / Rec document 07

**« CONSEILS AU PROFESSIONNEL POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE
PARENTS D'UN ENFANT SOURD AFIN D'OPTIMISER LES
ATTITUDES PROPICES AU DEVELOPPEMENT DU LANGAGE »**

Avant-propos

Ce document représente une recommandation du Bureau International d'Audiophonologie, BIAP. Une Recommandation BIAP constitue une référence pour la mise en œuvre d'une intervention audiolinguistique ou phonologique ; au meilleur de notre connaissance.

La recommandation se base sur le vécu et les bonnes pratiques en ce qui concerne la méthodologie et l'étendue du document, au moment de sa parution.

Malgré le grand soin apporté à la préparation des informations ici fournies, le BIAP n'est pas en mesure de garantir l'exactitude de leur interprétation et application. Le BIAP décline toute responsabilité pour les erreurs ou les omissions, ainsi que pour des pertes et préjudices quelconques. Ce document restera en vigueur jusqu'à ce que le BIAP le remplace ou l'annule.

Les remarques éventuelles à propos de ce document pourront être adressées au Secrétaire Général du Bureau International de l'Audiophonologie, dont les coordonnées sont disponibles sur le site BIAP au www.biap.org.

PREAMBULE

L'accompagnement parental est assuré de manière spécifique par chaque membre de l'équipe multidisciplinaire dans les limites de la compétence professionnelle de chacun et des règles d'éthique. (Cf. recommandation 25/01).

Le professionnel doit prendre conscience que l'accompagnement parental est une tâche complexe. Celle-ci consiste à construire un véritable partenariat entre lui et les parents.

Le professionnel doit contribuer à la création d'une relation sereine et empathique dans un espace neutre et bienveillant afin que les parents se sentent en totale confiance, en sécurité.

Dans le cadre de l'accompagnement parental, le professionnel et les parents poursuivent un projet commun : reconnaître l'enfant dans toutes ses potentialités comme acteur de son développement, rechercher sa réalisation personnelle particulièrement dans ses compétences langagières.

Pour approcher ce but, le professionnel doit avoir une connaissance de ce qu'est « être parent ». Il doit pouvoir se positionner par rapport aux attentes des parents en tenant compte de la réalité* de l'enfant et de sa famille.

Cette réalité se définit par la place de l'enfant dans la famille, le type et le degré de surdité, l'âge d'apparition et le diagnostic de celle-ci, la présence ou l'absence de troubles associés,

le niveau socioculturel et socio- économique des parents, leur projet de vie, leurs croyances et valeurs, le soutien par l'entourage, tout ce qui fait l'« ici et maintenant » .

L'enjeu de l'accompagnement est d'amener les parents à être, rester ou (re)devenir les principaux partenaires du développement linguistique de leur enfant à chaque étape de sa vie.

*Définition de la *réalité* : caractère de ce qui est réel. La réalité est l'ensemble des phénomènes considérés comme existant effectivement. Ce concept désigne donc ce qui est perçu comme concret, par opposition à ce qui est imaginé, rêvé ou fictif.

CONSEILS

1 – Bien-être du professionnel

Pour un accompagnement de qualité le professionnel doit s'assurer qu'il est dans de bonnes conditions pour construire sa relation avec les parents.

Il doit connaître ses propres possibilités de gestion de soi : ses capacités d'accueillir, d'identifier et de maîtriser ses propres émotions.

Afin de favoriser le processus d'autonomisation et de responsabilisation des parents à l'égard de leur enfant sourd, le professionnel doit être conscient et capable d'identifier ses projections, ses enjeux personnels, ses transferts, ses présupposés, représentations et convictions.

Le professionnel doit avoir du temps pour prendre un recul lui permettant de gérer l'intensité et la complexité de la relation parents-professionnel.

Il doit savoir qu'il est et reste aussi au service de l'équipe multidisciplinaire qui s'occupe de la famille et de l'enfant.

Il a besoin d'un espace de parole : lieu d'échange avec d'autres professionnels qui peut lui permettre d'exprimer ses réflexions, ses doutes, ses certitudes.

Une supervision de son travail est recommandée (Cf. recommandation 25/01).

2 – Relation professionnel-parents

Afin de faciliter l'ajustement comportemental et émotionnel des parents à leurs réalités, le professionnel doit les reconnaître en tant que parents.

Pour que l'enfant puisse s'approprier les notions du langage en famille, le professionnel doit nommer et expliciter les objectifs des activités de la séance et expliquer aux parents les moyens d'atteindre ces objectifs dans d'autres activités.

Le professionnel doit savoir qu'il est un révélateur de notions implicites que les parents connaissent déjà mais qu'ils n'ont pas à leur portée.

Dans son travail relationnel avec les parents, le professionnel associe l'écoute, la parole, la réflexion, la concertation et la confrontation pour :

- établir une relation de confiance de qualité,
- prendre en compte les besoins réels des parents et de l'enfant,
- prendre la mesure de la capacité des parents à s'ajuster qualitativement avec l'enfant,
- faire prendre conscience du rôle essentiel des parents dans le développement du langage de leur enfant.

Il doit souligner l'importance d'un modèle langagier interactif, accessible à l'enfant, en adéquation avec ses capacités perceptives et son niveau de développement langagier.

Il doit développer et soutenir la capacité des parents à observer, à apprécier, peut-être à découvrir leur enfant afin de le reconnaître dans toutes ses ressources et compétences.

Il doit donner des repères et aider les parents à choisir ce qu'ils veulent ou peuvent faire à leur rythme.

Pour garantir la qualité de son intervention et être efficace, le professionnel doit s'exprimer avec clarté, cohérence, assertivité, authenticité et conviction : les parents doivent percevoir la qualité de son engagement.

3 – Relation parents- enfant

Dans son travail d'accompagnement, le professionnel doit :

- relever, refléter et valoriser dans l'attitude des parents tous les éléments qui favorisent le développement du langage,
- soutenir les parents à développer des stratégies de communication adaptées,
- favoriser la prise de conscience et la généralisation de comportements appropriés,
- souligner l'importance d'un modèle langagier ajusté au niveau de langage de l'enfant,
- encourager les parents à « faire » de nouvelles expériences de communication avec leur enfant dans la vie quotidienne.

- 4 – Méthodologie

Dans le travail d'accompagnement parental, outre bien connaître les étapes et les conditions nécessaires au développement du langage, le professionnel doit :

- accueillir et reconnaître les parents en tant que partenaires tout au long du suivi de l'enfant,
- formaliser et expliquer le partenariat : son action de professionnel, l'action des parents, les rôles respectifs,
- expliquer les objectifs des activités de la séance,
- faire une anamnèse la plus complète possible et connaître le contexte familial,
- observer la communication effective dans la fratrie,
- susciter le récit par les parents de leurs échanges avec leur enfant, de leur vécu des situations de la vie quotidienne,
- appliquer des grilles d'observation, analyser le comportement de l'enfant et en donner le feed-back aux parents,
- donner aux parents des outils concrets,
- s'abstenir de projeter ses propres expériences ou convictions sur les parents,
- éviter de se laisser influencer par les idéologies ou par les courants méthodologiques du moment.

Mots clés :

Accompagnement parental - guidance – enfant sourd – parents - conseils au professionnel - développement du langage - surdité - multidisciplinarité.

PUBLIC CIBLE (scope) : Equipes thérapeutiques multidisciplinaires spécialisées en surdité - services de la santé et de l'éducation – médecins dont les ORL et les pédiatres – sécurité sociale – orthophonistes/logopèdes - audiophonologues – audiolgues – audioprothésistes.

Ont contribué à la réalisation de cette recommandation **CT25/07** :

Sonia DEMANEZ MINC (Belgique), présidente ;

Martial FRANZONI (France), vice-président ;

Brigitte CHARLIER (Belgique), Marie Hélène CHOLLET (France), Monique DELAROCHE (France), Catherine HAGE (Belgique), Nadine HERMAN (Belgique),

Adoration JUAREZ (Espagne), Viviane LEFLERE (Belgique), Nicole MATHA (France), Lucie PEYRACCHIA-MATTEODO (France) Benoite MILLET (Belgique), Sabine PIRSON (Belgique), Sophie QUERTINMONT (Belgique), Thérèse STOQUART (Belgique), Hung THAI-VAN (France), Viviane TOUMA (Liban).

Cette recommandation a été créée et approuvée dans le cadre d'une coopération multidisciplinaire entre professionnels de toutes les disciplines audiophonologiques : médecine, psychologie, orthophonie (logopédie), audiologie, pédagogie.

La langue originale de ce document est le français.

Le BIAP autorise la diffusion des documents disponibles sur son site web, mais interdit toute modification de leur contenu.

BIBLIOGRAPHIE

- Le langage de l'enfant aspects normaux et pathologiques, C. Chevré Muller, J. Narbona, Masson 2006.
- Mémoire et langage : surdité, dysphasie, dyslexie, A. DUMONT, Masson 2001.
- Traité de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (v.3), S. Lebovici, R. Diatkine, M. Soulé, presse universitaires de France 1985.
- L'enfant sourd : communication et langage, Ch. LEPOT FROMENT, N. CLEREBAUT, De Boeck 1996.
- Le développement de la parole chez l'enfant de 6 à 11 ans : corps, langage et cognition, JM. COLLETTA, Mardaga 2004.
- Le langage de l'enfant : comment l'évaluer ?, B. PIERART, De Boeck 2005.
- Guidance parentale chez l'enfant de 0 à 8 mois : outil d'accompagnement familial destiné aux parents d'enfants sourds suite au dépistage néonatal systématique de la surdité. E. DIAKITE, C. LEGROS, 2005.
- La guidance parentale : l'accompagnement des parents dans l'aide éducative et thérapeutique. Jean Yves HAYEZ avec une préface de Serge LEBOVICI, PRIVAT 1978.
- Au fil des regards et des caresses : livre de bord pour parents d'un tout petit bébé atteint de déficience auditive. Monique DELAROCHE (Ortho Edition, Isbergues, 2012).
- Savoir dire : un savoir-faire. Manuel de guidance parentale pour parents d'enfants sourds de 0 à 5 ans. Adoration JUAREZ. Marc MONFORT (Entha Editions, Madrid, 2003)

- L'enfant sourd raconté par ses parents. Christiane Lepot-Froment avec la collaboration de l'A.P.E.D.A.F. Faculté de psychologie, U.C.L. (CABAY, Libraire-Editeur, Louvain-la-Neuve, 1981)

PRAGUE – Mai 2016